



Val d'Adour Environnement

SPANC du Val d'Adour

CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNE DE ESTIRAC

N° dossier : EST/DIAG65/17/HENd/9971
 Adresse de l'immeuble : 3 CH DES PLATANES
 Commune : ESTIRAC
 Section et n° parcelle(s) : D 71
 Date de réalisation de l'assainissement : 2011

Propriétaire de l'immeuble:
 Nom du propriétaire : HENON
 Prénom : DAMIEN
 Adresse : 3 CH DES PLATANES
 Commune : ESTIRAC

Visite le : 13/07/2017 à 16:00

Présent(s) : MME HENON

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT:

Superficie de la parcelle :	3667 m ²
Pente du terrain :	Faible (<5%)
Nature du sol :	Limon
Terrain desservi par un réseau d'eau potable :	OUI
Proximité d'un puits destiné à la consommation :	NON

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :

Descriptif	Type	Nb habitants permanents	Nb habitants saisonniers	Nb Chambres	Nb Salles de bains	Nb WC	Nb Cuisines
Habitation 1	Principale	3	0	3	2	1	1

COLLECTE DES EAUX USEES:

Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : NON
 Destination des eaux pluviales : Réseau de surface (caniveau, fossé, ruisseau...)

PRETRAITEMENT :

Equipement(s) existant(s)	Accès	Volume (L)	Eaux Ménagères	Eaux Vannes	Ventilation	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur Agréé
Fosse Toutes Eaux	Oui	3000	Oui	Oui	Oui	Cassettes	Jamais	/

FILIERE DE TRAITEMENT :

Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	A 5 m Habitation	A 3 m des arbres	A 3 m limites propriété	A 35 m eau potable	Regard de répartition	Regard de bouclage
Tranchées d'épandage	Oui	Longueur 19 m Nb drains 6	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

REJET DES EFFLUENTS :

Type de rejet dans le milieu :	Effluents traités
Milieu récepteur :	Sous-sol
Rejet d'eaux usées sur la voie publique :	Non

EVALUATION DU DISPOSITIF :			
Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012 / téléchargeable sur : http://www.va-environnement.fr/images/Arrete_ministeriel_27_avril_2012_controle_des_ANC.pdf			
	OUI	NON	Travaux à réaliser dans un délai de 4 ans (1 an dans le cadre d'une transaction immobilière)
Zone à enjeux environnementaux		X	
Zone à enjeux sanitaires		X	
Absence d'installation		X	
Installation non-conforme : - Installation présentant des dangers pour les personnes - Installation présentant des défauts de structure ou de fermeture - Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement - Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs		X X X X	
Installation présentant un défaut d'entretien, une usure ou un problème de fonctionnement		X	
Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés.			

COMMENTAIRES:

Rappel : Aucun corps solide ne doit être rejeté dans le système d'assainissement, les lessives en poudre et les pastilles de lave-vaisselle sont à proscrire, ainsi que tout produit ménager non compatible avec les fosses septiques (ex : javel, destop...etc.)

Pour permettre un traitement de qualité des effluents domestiques de l'habitation, il faudra prévoir : une vidange au moins tous les quatre ans (fréquence donnée à titre indicatif) de la fosse septique ou toutes eaux par une entreprise spécialisée disposant du matériel adéquat. Cela évite le colmatage du réseau d'épandage et le nettoyage régulier du bac à graisse et du préfiltre.

Pour toutes informations complémentaires, le SPANC se tient à votre disposition.

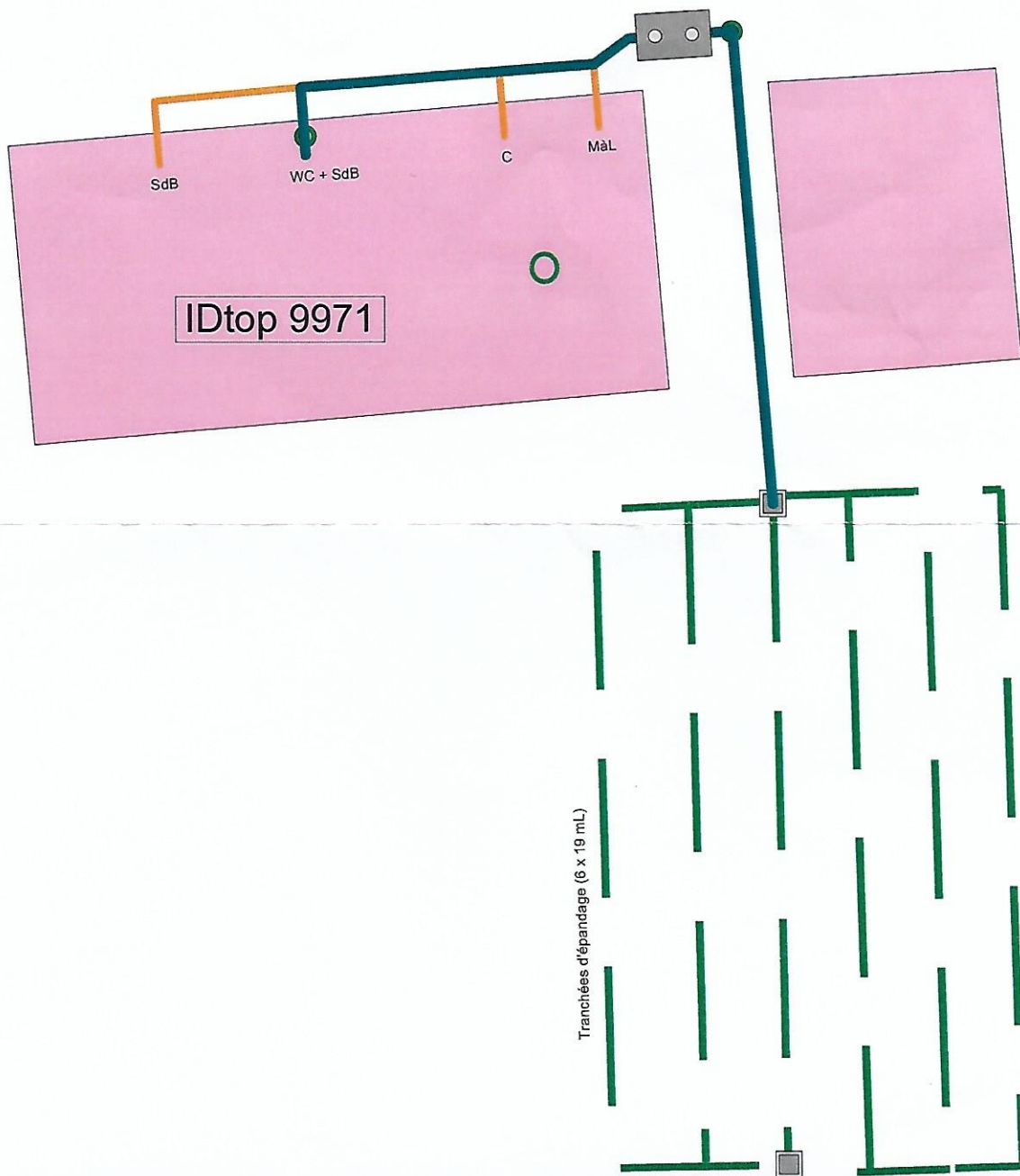
Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation, est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 8 ans

Fait à Vic-Bigorre, le 31/07/2017
La technicienne, Estelle ADISSON



Le Président de l'Etablissement Public,
Robert MEDIAMOLE





Val d'Adour
Environnement
**SPANC du
Val d'Adour**

HENON Damien

ESTIRAC

SCHEMA DE PRINCIPE DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LEGENDE :

- Fosse septique
- Fosse toutes eaux
- Microstation
- Bac à graisses
- Préfiltre décolloïdeur
- Regard (Collecteur/Visite)

- Ventilation
- Eaux ménagères
- Eaux vannes
- Eaux usées (eaux ménagères et eaux vannes)
- Eaux traitées

Lexique : C : Cuisine / SdB : Salle de Bain
MàL : Machine à Laver / PR : Pompe de Relevage
CEP : Captage Eau Potable / EP : Eaux Pluviales

Echelle : 1/200



Edité le 01/08/2017